



Réf. Farde e-Assemblées : 2407645

N° OJ : 45

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

**Objet :** Budget participatif 2020.- Projet "Modules en bois pour améliorer l'accessibilité".- Subside de 20.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi Communale;

Vu que le Conseil Communal du 14 décembre 2020 a déclaré 14 projets lauréats du budget participatif de Neder-over-Heembeek 2020 et octroyé un subside pour plusieurs projets portés par des associations;

Vu que le Conseil Communal du 29 mars 2021 a adopté la convention cadre qui lie la Ville et les porteurs de projets du Budget Participatif 2020;

Considérant que parmi les projets désignés lauréats et bénéficiant d'un subside, se trouve le projet intitulé "Modules en Bois pour une meilleure accessibilité" porté par l'association "Accès et Mobilité pour Tous – AMT Concept" représentée par Miguel GEREZ pour un budget estimé à 20.000,00 EUR;

Considérant que le règlement prévoit la signature d'une convention entre la Ville de Bruxelles et les lauréats du processus en question;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique : Le texte de la convention qui lie la Ville et l'association "Accès et Mobilité pour Tous – AMT Concept" dans le cadre du Budget Participatif 2020, est adopté.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)